

De: Nadia Fillion [nfillion@mitis.qc.ca]
Envoyé: 11 mai 2018 10:52
Cc: MRC_FillionNadia
Objet: Communiqué: Rivière Mitis retour à la Normale

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

INONDATIONS DE LA RIVIÈRE MITIS RETOUR À LA NORMALE

MONT-JOLI, LE LUNDI 7 MAI 2018, 10 H 30 – La municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et le Service de sécurité incendie et civile de la MRC de La Mitis annoncent le retour à la normale de la situation d'urgence pour la rivière Mitis.

Après deux semaines de vigilances, les résidents des municipalités qui longent la rivière Mitis peuvent être rassurés puisque les principaux risques inhérents à la crue printanière sont maintenant passés. Des travaux et des actions pour le retour à la normale devront être effectués par les municipalités. Comme le mentionne monsieur Bruno Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie et civile de la MRC de La Mitis, «l'an dernier, l'ampleur des inondations nous avaient pris par surprise. Cette année, nous étions préparés à toute éventualité. Nous avons eu une collaboration précieuse de nos différents partenaires, la population répondait bien à nos consignes et c'est sans compter le soutien important des médias dans ces situations».

Les résidents qui ont été touchés par les inondations sont invités à prendre encore quelques mesures de sécurité afin de s'assurer d'un retour sécuritaire à leur domicile.

QUOI FAIRE APRÈS UNE INONDATION

Il est recommandé de :

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage.
- Communiquez avec la municipalité pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable. En cas de doute, faites-la bouillir cinq minutes. Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer.
- Nettoyez les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le Placoplatre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé et autres.
- Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.
- Portez attention à la présence de moisissures (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches vertes ou noires sur le sol ou les murs) qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Si vous éprouvez des problèmes de santé, consultez sans tarder un médecin.

En ce qui concerne les remboursements éventuels, les gens auront tout intérêt à dresser un inventaire des dommages causés par l'eau à votre propriété, avec photos ou bandes vidéo à l'appui. De plus, ils auront à en informer leur municipalité et votre assureur ainsi qu'à conserver tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés pour leurs réclamations.

COMITÉ DE COORDINATION

Rappelons que le comité de coordination est composé d'intervenants de ministères, d'organismes gouvernementaux et de la MRC. Ces derniers accompagnent les maires et le personnel concerné des municipalités, incluant le Service régional en incendie de Mont-Joli.

- 30 -

Source :

Nadia Fillion
Responsable des relations publiques et des communications
MRC de La Mitis
418 775-8445 poste 2230
581 246-1124 (cellulaire)

Porte-paroles officiels :

Michel Côté
Maire
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici
418 785-0393

Michel Paris
Pro-maire
Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc
418 776-2926